

**Rapport de la commission chargée d'étudier le renvoi à la Municipalité du postulat de M. Christian Udasse intitulée :**

**« Assurer une réduction durable de la consommation d'énergie électrique et d'eau de nos fontaines en ville de Nyon »**

---

Nyon, le 25 octobre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de MM. Altieri Lugi, Bourqui Marc (président et rapporteur), Tracchia Franco (en remplacement de Gauthier-Jacque Yves), Joly Régis, Tschuy Frédéric et Udasse Christian (postulant), s'est réunie le 2 octobre 2012 pour étudier le renvoi à la Municipalité du postulat cité en titre. MM. Rehouma Lassad et Vogel David étaient excusés.

La commission remercie M. Cheseaux, invité sur proposition de M. Udasse, venu en tant que citoyen intéressé par les questions d'économie d'énergie et de ressources.

En introduction, M. Udasse rappelle le cycle de l'eau des fontaines nyonnaises: source dans les réservoirs communaux, passage en fontaine, traitement puis rejet au lac.

Le système d'éco-fontaine qu'il propose consiste à mettre la fontaine en circuit fermé et installer un robinet d'eau potable à proximité. L'eau de la fontaine est alors impropre à la consommation.

M. Cheseaux indique que l'eau des réservoirs est constituée d'eau de source et d'eau pompée du lac, qui sont traitées. Pour une fontaine standard, c'est environ 360 l/minute qui coulent dans la fontaine et finissent au lac. Avec un système d'éco-fontaine, l'eau du bassin est récupérée et réutilisée en permanence.

Il nous présente un exemple de ce système d'éco-fontaine. En bref: un "T" est installé sur l'arrivée d'eau claire, pour permettre l'installation d'un robinet. Après ce "T" est installé une pompe mécanique, sur laquelle est connectée l'évacuation d'eau de la fontaine, entraînée par l'arrivée de l'eau claire. L'eau claire arrivant sous pression va "aspirer" l'eau du bassin de la fontaine, et ainsi la faire remonter jusqu'à la fontaine. De la sorte, la fontaine fonctionne avec 90% d'eau récupérée du bassin et 10% d'eau claire.

M. Udasse ajoute que ce sont ainsi CHF 100'000.- à 120'000.- par année qui peuvent être économisés dès les premières années.

M. Cheseaux précise que l'amortissement peut se faire sur 3 à 4 mois déjà. Les villes de Renens, Vevey, Corseaux, ainsi que d'autres appliquent déjà un système de ce genre. C'est une technique éprouvée et validée, selon le pétitionnaire.

Questions posées à M. Cheseaux:

- Est-il l'inventeur de ce système?

Non, il est simplement un citoyen intéressé par les questions environnementales.

- Concernant les réservoirs sources, s'agit-il de l'eau potable du réseau nyonnais?

Oui.

- Qui vend cette installation?

Plusieurs fournisseurs sont présents sur le marché des éco-fontaines.

- Quel est le coût par fontaine d'un tel système?

Le système en soi coûte environ CHF 800.- pour une fontaine d'un débit de 10 l/minute. En incluant les divers aménagements relatifs à l'installation d'un tel système, il faut compter CHF 1200.- à 1300.- par fontaine (sans la main-d'oeuvre). Pour les fontaines à plus gros débit, il faut compter CHF 1200.- à 1500.- pour le système, soit environ CHF 2500.- avec la main-d'oeuvre.

- Ce système nécessite-t-il une pompe électrique?

Non, le pompage se fait par aspiration de l'eau du bassin avec l'eau claire sous pression.

M. Cheseaux précise qu'une simulation effectuée sur la fontaine de la Porte Ste-Marie a permis d'estimer une économie de CHF 12'000.- / année. Il préconise de commencer par des tests sur un nombre réduit de fontaines.

M. Udasse présente une récente coupure de presse relatant la consommation d'eau de Renens. L'article indique une diminution de la consommation d'eau malgré une augmentation de la population. La consommation d'eau aurait été diminuée d'un facteur 10.

M. Joly souligne que, sachant l'eau du réseau composée en moyenne de 60 % d'eau de source et 40 % d'eau du lac, les économies d'eau et d'énergie réalisées peuvent être importantes.

### **Conclusions**

La commission estime que c'est une bonne occasion d'initier une réflexion quant au maintien de certaines fontaines, principalement en dehors des zones touristiques ou fréquentées. L'économie d'eau est accompagnée d'une économie d'énergie, c'est l'occasion de montrer à la population que la Ville s'engage en matière d'écologie et d'économie des ressources de manière visible.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

### **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le postulat concernant « Assurer une réduction durable de la consommation d'énergie électrique et d'eau de nos fontaines en ville de Nyon »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

ALTIERI Luigi  
TRACCHIA Franco  
REHOUMA Lassad  
UDASSE Christian

BOURQUI Marc – président/rapporteur  
JOLY Régis  
TSCHUY Frédéric  
VOGEL David